



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
		Madame Valérie TEISSEIRE
		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et diverses associations - Année 2024

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants à conventions d'objectifs et de moyens ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et diverses associations.

1 – SPORTS

- Alliance Dijon Natation

En application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'Alliance Dijon Natation pour la période 2023-2025, l'association émet le besoin d'une aide complémentaire de fonctionnement afin d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés pour la saison sportive 2023-2024.

Un avenant n°3 à cette convention propose de répondre favorablement à cette demande en attribuant à l'Alliance Dijon Natation, pour l'année 2024, une subvention complémentaire de 11 670 €, portant ainsi le montant de la subvention initialement prévu dans la convention à la somme totale de 106 670 €.

- Cercle Sportif Laïque Dijonnais et Judo Club Dijonnais

Des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées entre la Ville et chacune des deux associations ci-dessus.

Ces associations ont remporté, lors du Grand Déj' des Associations 2024, le Prix de la Ville de Dijon sur la thématique du Faire ensemble.

Des avenants à conventions doivent donc être conclus pour l'année 2024. Ces avenants prévoient que la Ville versera à chacune des deux associations, une subvention de 500 € dans le cadre du Prix de la Ville 2024.

2 – MAISONS D'EDUCATION POPULAIRE

- Fédération Léo Lagrange Centre-Est - L'Archipel

La Maison d'Education Populaire L'Archipel a également remporté, lors du Grand Déj' des Associations 2024, le Prix de la Ville de Dijon.

Un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2024, conclue entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange Centre-Est, gestionnaire de la structure, prévoit que la Ville versera à la Fédération, une subvention de 1 000 € dans le cadre du Prix de la Ville 2024, pour les actions menées par l'Archipel, dans le quartier Université, sur la thématique du Faire ensemble.

3 – CULTURE

- Association Risk

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Risk pour la période 2024-2026. Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 €.

Cette fin d'année 2024, l'association, au vu de la fragilité de sa situation financière depuis deux ans, sollicite la Ville pour une subvention complémentaire.

Un avenant n°2 à la convention précitée prévoit que la Ville versera, à l'association Risk, une subvention complémentaire de fonctionnement de 10 000 €, portant ainsi le montant de la subvention initialement prévu dans la convention, à la somme totale de 35 000 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les associations ci-dessus, pour l'année 2024 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer lesdits avenants, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**